

Articles GN : tableau de synthèse

GN 1 à GN 5 • Arrêté du 25 juin 1980

Aide de lecture ciblée sur les GN. Les pièces proposées sont des conseils d'organisation. Ce document ne vaut ni audit complet, ni autorisation, ni attestation. Vérifier les textes et décisions applicables au projet.

GN 1 • Classement des établissements

Identifier le type, le groupe et les effectifs selon les règles applicables. Informer le maire si une variation d'effectif remet en cause le niveau de sécurité.

Pièces utiles : Fiche de classement, décision, calcul des effectifs

[Consulter GN 1 sur Légifrance](#)

GN 2 • Groupements non isolés

Les exploitations ou bâtiments non isolés réglementairement peuvent constituer un seul ERP. Le classement prend en compte les effectifs cumulés.

Pièces utiles : Plans, notice d'isolement, classement du groupement

[Consulter GN 2 sur Légifrance](#)

GN 3 • Établissements isolés

Les bâtiments ou établissements répondant aux conditions d'isolement sont considérés séparément pour le règlement.

Pièces utiles : Plans et justification de l'isolement

[Consulter GN 3 sur Légifrance](#)

GN 4 • Adaptation des règles

Les atténuations doivent être demandées et justifiées, sans baisse du niveau de sécurité. Les dispositions exceptionnelles approuvées figurent dans l'autorisation.

Pièces utiles : Demande, justifications, décision et compensations

[Consulter GN 4 sur Légifrance](#)

GN 5 • Locaux de types différents

Appliquer les mesures propres au type de chaque local, dans la catégorie de l'établissement.

Pièces utiles : Tableau des usages, plans et notice

[Consulter GN 5 sur Légifrance](#)

Articles GN : tableau de synthèse

GN 6 à GN 10 • Arrêté du 25 juin 1980

GN 6 • Utilisations exceptionnelles

Dans les cas visés, déposer une demande au moins deux mois avant. Demande conjointe si l'organisateur diffère de l'exploitant.

Pièces utiles : Nature, risques, durée, localisation, effectif, décors, dégagements et mesures

[Consulter GN 6 sur Légifrance](#)

GN 7 • ERP en immeuble de grande hauteur

Articuler les règles ERP et IGH dans les conditions prévues par le règlement IGH.

Pièces utiles : Dossier immeuble et interfaces de sécurité

[Consulter GN 7 sur Légifrance](#)

GN 8 • Difficultés d'évacuation

Formaliser les solutions tenant compte des handicaps, de l'aide humaine, des cheminements et de l'alarme. Conserver les solutions validées et les consignes.

Pièces utiles : Solutions validées par niveau, procédures et consignes

[Consulter GN 8 sur Légifrance](#)

GN 9 • Nouvel ERP dans l'existant

Le règlement s'applique à la création d'un ERP dans un bâtiment existant ou au nouvel aménagement de l'ensemble des locaux recevant du public.

Pièces utiles : Description du projet, plans, notice et autorisations

[Consulter GN 9 sur Légifrance](#)

GN 10 • ERP existants

Maintenir notamment les dispositions administratives, contrôles, vérifications et entretien. Examiner les parties modifiées et l'accroissement éventuel du risque.

Pièces utiles : Historique, périmètre des travaux, rapports et décisions

[Consulter GN 10 sur Légifrance](#)

Articles GN : tableau de synthèse

GN 11 à GN 15 • Arrêté du 25 juin 1980

GN 11 • Notification des décisions

Les prescriptions imposées sont motivées par des références explicites. Des délais raisonnables peuvent accompagner celles notifiées après visite en exploitation.

Pièces utiles : Décision notifiée, références, délais et preuves de traitement

[Consulter GN 11 sur Légifrance](#)

GN 12 • Comportement au feu

Pouvoir justifier les classements de réaction ou de résistance au feu exigés pour les matériaux et éléments utilisés.

Pièces utiles : Référence installée, classement et conditions de mise en œuvre

[Consulter GN 12 sur Légifrance](#)

GN 13 • Travaux dangereux

Interdiction, en présence du public, de travaux présentant un danger pour lui ou gênant son évacuation.

Pièces utiles : Analyse préalable, phasage et conditions d'intervention

[Consulter GN 13 sur Légifrance](#)

GN 14 • Normes et essais

Examiner les règles de conformité, de certification, de marquage CE et de reconnaissance des équivalences prévues par GN 14.

Pièces utiles : Performances, références et preuves exigibles

[Consulter GN 14 sur Légifrance](#)

GN 15 • Structures provisoires et démontables

Appliquer l'arrêté du 25 juillet 2022 aux structures concernées, sans écarter le règlement ERP.

Pièces utiles : Dossier structure, conditions de montage et contrôles applicables

[Consulter GN 15 sur Légifrance](#)